

Médicaments non dangereux

Réf. : 219



CONDITIONS PARTICULIÈRES

- > Les propriétés physicochimiques (nature et composition) du produit doivent être conformes à la description et/ou à d'éventuels échantillons
- > Les produits sont conditionnés dans leur emballage commercial
- > Les déchets sont constitués de stocks périmés de médicaments provenant de pharmaciens, centres de distribution ou ONG, pour autant qu'ils ne contiennent pas de cytostatiques
- > Aucun emballage cassé (éclats de verre) ne peut être présent
- > Aucune phase liquide libre ne peut être présente au-dessus des déchets
- > Les éléments suivants sont absolument interdits : déchets phytopharmaceutiques, produits radioactifs, produits infectieux, explosifs ou déchets inflammables

Veolia se réserve le droit de modifier unilatéralement les conditions d'acceptation. Les conditions d'acceptation applicables peuvent être consultées à tout moment sur le site internet www.veolia.be. Il appartient au Contractant de les consulter régulièrement.

Concernant à la définition des déchets, Veolia se réfère aux usages et aux définitions et classements légaux des déchets et plus particulièrement quant à la distinction entre déchets dangereux et non-dangereux, en ce compris les législations suivantes et celles qui les ont remplacées :

- *pour la Région flamande : l'Arrêté du Gouvernement flamand du 17 février 2012 fixant le règlement flamand relatif à la gestion durable de cycles de matériaux et de déchets (VLAREMA), en ce compris toutes les modifications et ses annexes ;*
- *pour la Région wallonne : le Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets ainsi que l'Arrêté du Gouvernement wallon du 10 juillet 1997 établissant un catalogue, en ce compris toutes les modifications ;*
- *pour la Région de Bruxelles-Capitale : Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la gestion des déchets, en ce compris toutes les modifications et l'Ordonnance du 14 juin 2012 relative aux déchets en ce compris son annexe 3 et toutes les modifications.*